

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt et un, le huit décembre à dix-huit heures trente.

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'espace culturel situé boulevard Marcel WACHEUX à Barlin, sous la Présidence de Monsieur Julien DAGBERT, Maire, en suite de convocation en date du 1^{er} décembre 2021 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.
Les débats ont été diffusés en direct sur le facebook de la ville de Barlin.

Etai^{ent} présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de Patrick CONSTANCE (procuration à M. le Maire), Sylvie MICHEL (procuration à G. DUMONT), Frédéric HALLEZ (procuration à E. MARIN) et Rémy MAJORCZYK.

Objet : 2021-12/21 Motion
contre le projet de création
d'une installation de stockage
de déchets dangereux à Hersin-
Coupigny

Monsieur Alain DUFRENNE est élu secrétaire de séance.

Un projet de création d'une installation de stockage de déchets dangereux est actuellement proposé par le groupe SUEZ sur le site de la commune de Hersin-Coupigny où l'entreprise exploite déjà une unité de stockage de déchets non dangereux et une unité de tri via sa société SCORI.

Le projet consiste en une unité de stockage de déchets dangereux ultimes de composition minérale issus de la décontamination des constructions et des différentes voies du réseau routier, de la dépollution des effluents industriels liquides et gazeux, de la valorisation énergétique (REFIOM), de la décontamination des sols et de la résorption des sites et sols pollués. Sa capacité totale de stockage sera 2,3 millions m3 dont une capacité de stockage annuelle de 100 000 tonnes. Sa durée d'exploitation est fixée à 20/25 ans sur un terrain d'une emprise totale de 22 hectares dont 11 hectares dédiés au stockage.

Après avoir pris connaissance du projet les élus de la Commune de Barlin, réunis en séance du conseil municipal du 8 décembre 2021, s'opposent au projet de création d'une installation de stockage de déchets dangereux, au regard des vives inquiétudes que ce projet génère auprès des habitants.

Sensibilisés par les conséquences environnementales, les élus considèrent que ce projet présente de multiples risques de pollution des sols et sous-sols et refusent que le territoire ne soit relégué au rang de décharge de la région Hauts-de-France ni pour d'autres régions françaises, la zone de chalandise envisagée dépassant largement les limites de notre région.

Ce projet bouleverserait le cadre de vie notamment dans ce secteur qui accueille le parc départemental d'Olhain, véritable poumon vert et exposerait les 3 communes (Hersin-Coupigny, Fresnicourt-le-dolmen et Barlin) à des risques majeurs sur le plan environnemental et sanitaire en raison d'un stockage de l'ordre de 100 000 tonnes par an de déchets dangereux. Il porterait également un préjudice à l'image de notre territoire alors que notre territoire et l'Agglomération déploient de nombreux efforts d'investissement en matière d'attractivité et veulent tendre vers une politique zéro déchet.

En conséquence, au nom de la population barlinoise, les élus municipaux votent une motion contre le projet dans un esprit de solidarité entre nos 3 communes et demandent à l'Etat de ne pas accorder les différentes autorisations administratives.

Par cet acte, il s'agit aussi de protéger la population et les générations futures face aux risques d'épandages des effluents ou de ruissellement des liquides.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve la motion contre le projet de création d'une installation de stockage de déchets dangereux à Hersin-Coupigny.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

J. DAGBERT



REÇU LE 16 DEC. 2021



Le Maire certifie sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire de cet acte
(application de l'article L2131-1 du CGCT).

Le 15 décembre 2021

Le Maire,
J. DAGBERT

